



Communiqué de presse
27 janvier 2025

CCR a remis au ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique la 3^{ème} édition de son Rapport annuel sur l'assurabilité des risques extrêmes et émergents en France

Le 3^{ème} rapport annuel sur l'assurabilité des risques extrêmes et émergents vient d'être remis au ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Dans ce rapport, CCR, rappelle que le financement du régime fait depuis le 1^{er} janvier 2025 l'objet d'un effort collectif de tous les assurés vivant en France pour préserver sa dimension de solidarité : l'augmentation des primes permettra de faire face aux périls à venir, de maintenir l'assurabilité des risques sur le territoire national et d'assurer ainsi la pérennité du régime Cat Nat. Le rapport rappelle aussi l'importance en ce sens du développement de la prévention individuelle et du renforcement de la pérennisation de la prévention collective existante.

Plus généralement, le rapport présente les préconisations techniques de CCR autour des enjeux suivants :

- Consolider les ressources du régime Cat Nat pour permettre sa pérennité
- Renforcer la prévention collective contre les Cat Nat
- Promouvoir le financement de la prévention individuelle contre les Cat Nat
- Garantir l'équité d'accès à l'assurance dommages sur le territoire
- Détecter les éventuelles défaillances du marché de l'assurance dommages
- Renforcer la vigilance sur les risques émergents

Le rapport présente notamment 13 préconisations techniques formulées par CCR.

[Lien vers le rapport](#)

A propos de CCR :

Réassureur public, CCR propose, avec la garantie de l'État et dans l'intérêt général, des couvertures contre les catastrophes naturelles et les risques non assurables aux compagnies d'assurance opérant en France. Acteur incontournable de la réassurance, CCR est reconnue pour son expertise dans la gestion des risques et pour la qualité de ses activités de recherche et d'analyse scientifiques.

Contact :

Rose-Marie TUNIER – Directrice de la Communication et des Affaires Publiques – CCR
06 77 26 31 65 – rtunier@ccr.fr





Annexe

RAPPORT AU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

NOS PRÉCONISATIONS

Page 13	Consolider les ressources du régime Cat Nat pour garantir l'équilibre financier
PRÉCONISATION N° 1	Mettre en place un mécanisme de suivi du taux de surprime Cat Nat.
PRÉCONISATION N° 2	Réviser régulièrement le mécanisme des franchises Cat Nat.
PRÉCONISATION N° 3	Au-delà des améliorations déjà apportées, poursuivre à moyen terme la réflexion sur l'adaptation du mécanisme de provision pour égalisation en cohérence avec l'objectif de CCR de faire face à un choc quarantennal sans faire appel à la garantie de l'État.
PRÉCONISATION N° 4	Préserver le principe originel du régime Cat Nat de façon à ne couvrir que de réels événements d'intensité anormale.
Page 15	Renforcer l'investissement et les mesures de prévention collective
PRÉCONISATION N° 5	Accroître les ressources affectées à la prévention des catastrophes naturelles en cohérence avec le prélèvement de 12 % sur la surprime Cat Nat.
Page 16	Promouvoir le financement de la prévention individuelle
PRÉCONISATION N° 6	Préciser les exceptions à l'obligation d'affectation de l'indemnité à la réparation effective du bien.
PRÉCONISATION N° 7	Définir via un décret d'application « les mesures habituelles à prendre pour prévenir les dommages » mentionnées dans le L125-1 du Code des assurances.
PRÉCONISATION N° 8	Mettre en place un fonds public pour la prévention individuelle des biens existants.
PRÉCONISATION N° 9	Mettre en place un dispositif multi-périls d'adaptation du bâti existant s'appuyant sur des outils incitatifs et contraignants.
Page 17	Garantir l'équité d'accès à l'assurance sur le territoire
PRÉCONISATION N° 10	Faciliter l'accès au Bureau Central de Tarification en améliorant la communication sur ce dispositif et en digitalisant sa procédure de saisine.
Page 24	Anticiper des potentielles défaillances de marché
PRÉCONISATION N° 11	Mettre en place une cartographie des risques émergents, pour lesquels une carence du marché privé existe ou pourrait apparaître à moyen terme et identifier les différents leviers potentiels pour pallier cette éventuelle carence.
PRÉCONISATION N° 12	Avant le déploiement de nouveaux dispositifs publics, en vérifier systématiquement l'impact socio-économique.
Page 25	Renforcer la gouvernance et l'analyse des risques émergents
PRÉCONISATION N° 13	Promouvoir un dialogue productif entre les différentes parties prenantes (publiques et privées) de la gestion des risques émergents.